

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS**



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le Règlement de zonage #603**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 1er octobre 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 765 modifiant certaines dispositions présentes au Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objets :

- De modifier l'article 5.3.2 du règlement de zonage #603 afin de permettre la mise en place d'écurie en zone H-42;
- De modifier l'article 15.5.3 du règlement de zonage #603 afin de redéfinir le nombre de chevaux qu'il est possible de garder en zones H-30, H-38, H-40, H-41, H-42 et H-43;

Ce projet de règlement concerne les zones H-30, H-38, H-40, H-41, H-42 et H-43 lesquelles sont illustrées ci-après;

Zones touchées par ce projet de règlement

Zone H-30, H-38, H-40, H-41, H-42 et H-43



Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date : le 21 octobre 2025
Endroit : Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François
(1067, rue Principale)
Heure : 18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ainsi que des dispositions qui ne le sont pas.

Ce projet de règlement, de même qu'une copie du plan de zonage sur lequel apparaît notamment la zone concernée, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François.

Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 14 octobre 2025



Stéphane Simard, CPA, DMA
Directeur général et greffier-trésorier